



**A l'attention des Présidentes et des Présidents de Département
A l'attention de la Présidente et des Présidents de Région
A l'attention des Responsables Administratives et Administratifs**

Jeudi 26 novembre 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,
Chers Amis,

Ce que pouvons retenir de la conférence de presse du Premier ministre.

Attention: les annonces ci-dessous ont besoin d'être confirmées par un décret ministériel (en attente)

Pour les restaurants, bars, discothèques

Le fonds de solidarité sera ouvert pour toutes les entreprises quelle que soit leur taille.
Elles bénéficieront d'un droit d'option entre

- une aide jusqu'à 10.000€
- une indemnisation de 20% du chiffre d'affaire mensuel réalisé à la même période de l'année précédente.

L'indemnisation sera plafonnée à 100.000 EUR et sera versé par établissement.

La demande pourra se faire à partir du 4 décembre pour le fonds de solidarité pour le mois de novembre sur impot.gouv.fr

Pour tous les hôtels et les traiteurs

Accès fonds de solidarité dès lors que l'entreprise perd 50% de chiffre d'affaires.

L'entreprise pourra bénéficier d'un droit d'option entre

- Une aide jusqu'à 10.000€
- une indemnisation de 15% de compensation du chiffre d'affaires si les pertes vont de 50 à 70% du chiffre d'affaires mensuel de 2019



- une indemnisation de 20% de compensation si les pertes dépassent 70% du chiffre d'affaires mensuel de 2019

Réaction : cette conférence de presse a apporté un motif de satisfaction avec l'annonce de la prise en compte des hôtels dans la mesure de prise en charge d'une partie du chiffre d'affaires. Le Gouvernement vient de comprendre que les hôtels sont ouverts mais vides avec un taux d'occupation en novembre en moyenne sous les 10%.

Des concertations ont lieu entre l'UMIH et Bruno Le Maire, encore mercredi 25 novembre au matin, pour obtenir cette prise en charge.

Mais malheureusement des questions importantes demeurent pour rassurer une profession exsangue :

- Les seuils d'aides pour les hôtels
- L'attribution par établissement ou par société – les groupes, les holdings sont exclus des dispositifs.
- Les mois sur lesquels porteraient les aides.

Les salariés-saisonniers

La ministre du travail a annoncé la mise en place d'une aide de 900 euros par mois. Elle concernera ceux qui ont travaillé plus de 60 % du temps au cours de l'année 2019 mais qui n'ont pas pu travailler en 2020. Ce revenu minimum garanti sera alloué au 1er novembre et jusqu'en février.

Cependant, la politique des petits pas ne change pas car ni le Premier ministre, ni les ministres présents n'ont apporté des réponses aux dossiers explosifs :

- **Les congés payés :** une concertation très avancée avec la ministre Elisabeth Borne doit aboutir d'ici début décembre. La profession refuse l'option d'un compte épargne temps.
- **Les loyers :** après le crédit d'impôt de 50% décidé par l'Etat pour encourager les bailleurs à renoncer à une partie de leur loyer, le Sénat, samedi 21 novembre, a renforcé le dispositif en étendant le périmètre des bailleurs éligibles à l'ensemble des personnes morales assujetties à un impôt sur leur résultat ainsi que le périmètre des entreprises au profit desquelles l'abandon consenti permet au bailleur de bénéficier du crédit d'impôt. En attente du vote des députés.

○ **La prolongation de l'activité partielle** dans les conditions « covid » au-delà du 31 décembre 2020, mesure indispensable pour maintenir l'emploi.

- **L'ouverture des discothèques** : le Premier ministre a parlé d'une ouverture à l'été ou l'automne pour les discothèques, ce qui est totalement inacceptable.

Si on voulait faire disparaître une profession on ne s'y prendrait pas autrement.

Nous avons demandé des précisions au Alain Griset, ministre délégué au TPE/ PME sur la même possibilité donnée aux discothèques de choisir entre le fonds de solidarité discothèque ou l'indemnisation de 20% du chiffre d'affaires.

- **2021, l'année de la gastronomie française** : Aujourd'hui, cette fête se fera sur un champ de ruines !

Le Premier ministre a aussi parlé d'un « chantier » pour « valoriser le savoir-faire de nos bars et restaurants » ou encore pour « les aider à moderniser leur outil de travail ». Nous vous tiendrons informé de la personnalité qualifiée qui sera désigné, nous avons d'ores et déjà exigé d'être associé

*« Nos métiers sont synonymes d'accueil, de partage et de convivialité, ce qui serait plus qu'essentiel dans une période aussi morose et difficile pour les français. Je pense aussi à tous nos fournisseurs pour qui notre fermeture prolongée les condamne économiquement aussi. Nous ne sommes que la partie émergée de l'iceberg. Tout comme la négociation, notre mobilisation doit se poursuivre et notamment avec la mobilisation nationale du 15 décembre à Paris avec toute la filière et nos salariés. Plus de 50 000 entreprises et 250 000 emplois sont en jeu ! » **Roland Hégu***



Très cordialement,



Roland Hégu
Président confédéral

Hervé Becam
Vice-président confédéral